



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

Briqueteur-Macon

401A

2007

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail
Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe
Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Phase 2 : Apprentissage

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :.....	1
Ressources propres au métier.....	2
Ressources et liens spécifiques au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Briqueteur-Macon 401A; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.	3
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité.....	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	10
Champ d'exercice.....	10
Directives du programme.....	10
Exigences du programme	12
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire.....	12
Résumé de Compétences pour réussir.....	12
Norme de rendement	13
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	14
Avis de collecte de renseignements personnels.....	17
Liste de formateurs.....	18
6440.0 Utiliser Et Entretenir Les Outils Et Le Matériel.	19
6441.0 Inspecter Et Utiliser L'équipement De Sécurité Et De Manutention Des Matériaux.	21
6442.0 Établir Les Exigences Du Travail.....	25
6443.0 Préparer Le Chantier.....	27
6444.0 Adapter L'environnement Du Chantier.	29
6445.0 Installer Des Structures Temporaires De Soutènement De La Maçonnerie.	31
6446.0 Nettoyer Et Démobiliser Le Chantier.	33
6447.0 Installer Les Accessoires Du Système De Mur.....	35
6448.0 Mettre En Œuvre Le Coulis.	38
6449.0 Mettre En Œuvre Le Mortier.	40
6450.0 Préparer Les Éléments De Maçonnerie.....	42

6451.0	Tracer Les Travaux De Maçonnerie À Réaliser.....	44
6452.0	Mise En Œuvre Des Éléments Structuraux De Maçonnerie Et De Systèmes Réfractaires.....	46
6453.0	Mise En Œuvre Des Éléments De Maçonnerie Non Structuraux.	49
6454.0	Ériger Des Foyers À Feu Ouvert En Maçonnerie.	52
6455.0	Entretien Et Restaurer Des Ouvrages De Maçonnerie Existants.....	55
6456.0	Imperméabiliser La Maçonnerie Sous Terre.....	58
6457.0	Adopter Des Procédures Et Des Méthodes De Travail Sécuritaires. ..	60
Définitions.....		63
Apprenti(e).....		63
Prêt(e) à passer l'examen?.....		66
Directives pour consigner un changement de parrain.....		67
Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1		68
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....		69
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....		70
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....		71
Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage		72
Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage		73
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) ..		74
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario		75
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC).....		i

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), [L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\) LOPMS.](#)

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2007 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Briqueur-Macon 401A; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridiques applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de Briqueteur-Macon est décrit à l'article 23 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

23. Le champ d'exercice du métier de briqueteur-maçon consiste notamment à faire ce qui suit :

1. Construire, ériger, installer et réparer, à l'aide de briques, de blocs de béton, de matériaux isolants et d'autres éléments de maçonnerie, des murs, des arches et des voûtes, des revêtements de sol, des planchers, des foyers, des cheminées, des cheminées d'usine et d'autres structures.
2. Couper et tailler des briques, des blocs de béton et d'autres éléments de maçonnerie à l'aide d'outils à main et d'outils mécaniques.
3. Poser des briques et autres matériaux réfractaires sur des murs, des arches, des voûtes et des planchers pour la construction de fourneaux ou pour chemiser des fourneaux et des cuves-foyers ou encloisonner des chaudières, des réservoirs et des fours de traitement thermique.
4. Posséder une connaissance approfondie des outils employés dans l'exercice du métier.
5. Lire et interpréter des plans, schémas, devis, codes et documents de fabricant utilisés pour la planification et la construction d'ouvrages

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 23 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 4880 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 720 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nombre total d'heures de formation

5600 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios prévus dans la réglementation :

Si un métier a été prescrit comme étant assujéti à un ratio apprenti-compagnon, le nombre d'apprentis pouvant être parrainés ou employés par une personne exerçant le métier par rapport au nombre de compagnons employés ou autrement engagés par la personne exerçant le métier **ne doit en aucun cas dépasser un(e) apprenti(e) pour chaque compagnon (compagne)**. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section Apprentissage du site Web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse ontario.ca/fr/page/embaucher-une-apprentie

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Les règlements en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, classifient chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de Briqueteur-Macon doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

6440.0 Utiliser Et Entretien Les Outils Et Le Matériel.**Objectif Général De Rendement**

Utiliser et entretenir des outils et du matériel en : utilisant et entretenant des outils à main de maçon et le matériel connexe; en utilisant et entretenant des outils électriques, pneumatiques, à essence/diesel, à cartouches et hydrauliques ainsi que le matériel et les fournitures connexes; et en utilisant et entretenant des instruments de mesure et de traçage.

Compétences

6440.01 Utiliser et entretenir des outils à main de maçon et le matériel connexe comme les outils de coupe, de frappe, de meulage, de nivellement, d'application du mortier, de façonnage, de mesure et d'inspection, en déterminant l'outil convenant à la tâche, en choisissant l'outil et les pièces nécessaires, en consignait leur usage dans un système de contrôle de l'outillage, en préparant l'outil, en l'essayant, en l'appliquant à la tâche, en surveillant son rendement, en modifiant son mode de fonctionnement au besoin, en déterminant les carences fonctionnelles, en remplaçant les matières consommables, et en réparant ou remplaçant les pièces qui peuvent être entretenues par l'utilisateur, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* **Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6440.02 Utiliser et entretenir des outils électriques, pneumatiques, à diesel ou à essence, à cartouches et hydrauliques ainsi que le matériel et les fournitures connexes en déterminant les dispositifs d'alimentation électrique pertinents, en vérifiant que l'alimentation est suffisante, en préservant l'intégrité de l'alimentation, en rendant compte des dispositifs d'alimentation inadéquats, en déterminant l'outil convenant à la tâche, en choisissant l'outil et les pièces nécessaires, en préparant l'outil, en le mettant en marche et en l'essayant, en l'appliquant à la tâche, en surveillant son rendement, en modifiant son mode de fonctionnement au besoin, en déterminant les carences fonctionnelles, et en réparant ou en remplaçant les pièces qui peuvent être entretenues par l'utilisateur, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6440.03 Utiliser et entretenir des instruments de mesure et de traçage, comme des rubans à mesurer, des plombs, des niveaux, des théodolites et des gabarits, en déterminant l'instrument ou l'équipement convenant à la tâche, en choisissant l'instrument et les pièces nécessaires, en préparant l'instrument, en l'essayant, en l'appliquant à la tâche, en surveillant son rendement, en modifiant son mode de fonctionnement au besoin, en déterminant les carences, et en réparant ou en remplaçant les pièces qui peuvent être entretenues par l'utilisateur, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6441.0 Inspecter Et Utiliser L'équipement De Sécurité Et De Manutention Des Matériaux.

Objectif Général De Rendement

Inspecter et utiliser l'équipement de sécurité et de manutention des matériaux en : choisissant et inspectant le matériel de gréage; en plaçant et utilisant le matériel de gréage; en choisissant et inspectant le matériel de levage; en utilisant le matériel de levage; en choisissant, inspectant et montant des échafaudages; en travaillant sur des échafaudages et en hauteur; et en démontant et entreposant des échafaudages.

Compétences

6441.01 Choisir et inspecter le matériel de gréage en retenant le matériel approprié pour l'activité de levage visée, comme les colliers pour câble, les palans à chaîne, les chaînes, les élingues en nœud coulant, les pince-câbles, les attaches, les cordes, les élingues et les treuils, en effectuant avant de l'utiliser une inspection visuelle du matériel de gréage pour rechercher des défauts (maillons endommagés, câbles effilochés, coupures dans les élingues, filets arrachés et autres défauts matériels) et en remplaçant le matériel de gréage défectueux ou en le désignant en vue de la réparation nécessaire, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise, à la législation pertinente et aux normes de l'AOSC.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

6441.02 Placer et utiliser le matériel de gréage en déterminant le poids, le point d'équilibre et la taille des matériaux à déplacer ou à lever, en plaçant ou en attachant le matériel de gréage à la charge et en démontant et entreposant le matériel de gréage une fois le travail terminé de sorte que le matériel de gréage approprié soit retenu, mis en place et utilisé pour déplacer ou lever la pièce de fabrication et à ce que ce matériel soit entreposé correctement et bien entretenu, conformément aux lignes directrices sur la manutention du matériel, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6441.03 Choisir et inspecter le matériel de levage en choisissant l'équipement nécessaire, comme les chariots élévateurs, les potences, les palans suspendus, les palans à chaîne, les flèches portables et les palonniers, en effectuant, avant de l'utiliser, une inspection visuelle du matériel de levage, en vérifiant l'état des câbles et des chaînes pour rechercher des défauts comme des maillons endommagés ou des câbles effilochés et en repérant et signalant le matériel de gréage défectueux, c conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise, à la législation pertinente et aux normes de l'AOSC.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6441.04 Utiliser le matériel de levage en levant ou en déplaçant les matériaux au moyen d'outils et de matériel de manutention, en communiquant avec d'autres travailleurs par la parole et au moyen de signaux à bras de sorte que des méthodes pertinentes de levage et de déplacement soient utilisées, que les communications soient claires et exactes et que le matériel soit entreposé correctement et bien entretenu, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise, à la législation pertinente et aux normes de l'AOSC.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6441.05 Choisir, inspecter et monter des échafaudages en sélectionnant l'échafaudage convenant à la tâche en question, en effectuant une inspection visuelle avant de l'utiliser afin de vérifier toutes les composantes et s'assurer qu'elles ne présentent pas de défauts, et en installant un échafaudage qui suffise pour la tâche, qui ne présente pas de défauts visibles et qui soit placé à un endroit stable, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise, à la législation pertinente et aux normes de l'AOSC.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6441.06 Travailler sur des échafaudages et en hauteur** en choisissant et en utilisant un amortisseur de chute ou un dispositif antichute homologué, en portant l'équipement approprié d'amortissement de chute, en observant les caractéristiques du milieu de travail et en suivant les procédures antichute, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise, à la législation pertinente et aux normes de l'AOSC.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6441.07 Démontet et entreposer des échafaudages** en les déposant et en les rangeant correctement et bien entretenus, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6442.0 Établir Les Exigences Du Travail.**Objectif Général De Rendement**

Établir correctement les exigences du travail en : déterminant les préparatifs nécessaires pour l'ouvrage; en estimant les exigences du travail; et en déterminant les exigences découlant des différents codes (code du bâtiment, code de sécurité et autres).

Compétences

6442.01 Déterminer les préparatifs nécessaires pour l'ouvrage en lisant et en interprétant les plans, les devis, les dessins et les documents contractuels, en mesurant les dimensions, en repérant les tolérances, les notes et les symboles et en réalisant des esquisses à main levée et des projections isométriques et orthographiques des travaux de maçonnerie de sorte que les préparatifs soient exécutés conformément aux exigences du travail et aux directives et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6442.02 Estimer les exigences du travail en déterminant les quantités de matériaux de maçonnerie, d'isolation et autres nécessaires pour le travail, en estimant le délai de réalisation et en déterminant le coût en main-d'œuvre et en matériaux, de manière à ce que les estimations demeurent dans une fourchette de 10 % par rapport aux quantités et aux coûts réels et soient conformes aux directives et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6442.03 Déterminer les exigences découlant des différents codes (code du bâtiment, code de sécurité et autres) qui se rapportent aux normes de performance structurale, de manière à être en mesure de respecter les codes et à éviter toute non-conformité dont l'exécution ultérieure pourrait causer un retard de l'achèvement des travaux de plus de 10 % par rapport au délai total estimé, conformément aux directives et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6443.0 Préparer Le Chantier.**Objectif Général De Rendement**

Préparer le chantier en : planifiant l'implantation de l'ouvrage; en facilitant la livraison des matériaux; en préparant l'aire de travail; ainsi qu'en communiquant avec le superviseur, le conseiller technique et les autres ouvriers et en leur demandant conseil.

Compétences

6443.01 Planifier l'implantation de l'ouvrage en déterminant les variables relatives au chantier, en repérant les détails applicables au chantier sur les feuillets d'information, plans et devis, en tenant compte des répercussions sur le tracé du chantier des travaux simultanés et en établissant le tracé des ouvrages et l'utilisation de l'espace de sorte que les travaux puissent être réalisés de façon sécuritaire et ordonnée, conformément aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6443.02 Faciliter la livraison des matériaux en vérifiant les matériaux livrés par rapport aux bons de commande, en les déchargeant et en les entreposant sur le chantier et en les disposant de manière à ce que les matériaux nécessaires soient livrés, rangés, protégés et disponibles pour le genre de travaux à effectuer, dans l'ordre établi, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6443.03 Préparer l'aire de travail** en plaçant l'équipement, les machines, les outils et les matériaux; en cernant les préoccupations relatives à la sécurité correspondant aux lieux et en évitant ou éliminant les dangers; en établissant des dispositifs de protection, de collecte et d'élimination des matières dangereuses; et en occupant l'espace de travail disponible de manière à avoir une ventilation et un éclairage suffisants, à réduire les interférences provenant de travaux simultanés, à assurer la sécurité et l'efficacité des déplacements sur le lieu de travail, ainsi que l'efficacité de la chronologie des travaux, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6443.04 Communiquer avec le superviseur ou la superviseure, le conseiller technique ou la conseillère technique et les autres ouvriers ou ouvrières et leur demander conseil** au besoin pour veiller à ce que les exigences et les procédures, matériaux et équipements associés à cet ouvrage soient ceux indiqués sur les plans de l'ouvrage ou par le superviseur ou le client et pour réduire les erreurs et les écarts, conformément aux directives et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6444.0 Adapter L'environnement Du Chantier.**Objectif Général De Rendement**

Adapter l'environnement du chantier en : protégeant les sites de travail ou d'entreposage en les recouvrant ou en construisant des abris; en modifiant le milieu et les méthodes de travail en fonction du temps froid; et en modifiant le milieu et les méthodes de travail en fonction du temps chaud.

Compétences

6444.01 Protéger les sites de travail ou d'entreposage en les recouvrant ou en construisant des abris en inspectant le chantier pour décider de la méthode à employer à cet effet, en obtenant les éléments appropriés, comme la structure de soutènement, les pièces de fixation et le matériel de recouvrement, et en installant des bâches ou autre élément de couverture capables de protéger les matériaux ou le chantier et de supporter d'un point de vue structural la surcharge due à la neige, à la pluie ou au vent, conformément à la norme CSA– A371 (selon le cas), aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6444.02 **Modifier le milieu et les méthodes de travail en fonction du temps froid** en établissant la suffisance de la conservation de la chaleur, en évaluant le genre de source de chaleur et la quantité de chaleur nécessaires pour les zones de travail et d'entreposage, en installant un système de chauffage et en protégeant, chauffant ou ajustant les matériaux de maçonnerie au moyen de méthodes approuvées conformes à la LSST, au SIMDUT, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6444.03 **Modifier le milieu et les méthodes de travail en fonction du temps chaud** en déterminant comment garder au frais ou à l'ombre les matériaux et les zones de travail, en protégeant, rafraîchissant ou ajustant les matériaux de maçonnerie au moyen de méthodes approuvées conformes à la LSST, au SIMDUT, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6445.0 Installer Des Structures Temporaires De Soutènement De La Maçonnerie.

Objectif Général De Rendement

Installer des structures temporaires de soutènement de la maçonnerie en : choisissant des matériaux pour construire la structure de soutènement; en construisant les structures temporaires de soutènement; en installant les structures temporaires de soutènement; et en enlevant les structures temporaires de soutènement.

Compétences

6445.01 Choisir des matériaux pour construire les structures de soutènement, comme les gabarits d'arc, les ouvrages provisoires, les pièces de contreventement et les étais, en évaluant les charges qu'elles doivent supporter, en décidant de la conception de la structure et en obtenant les matériaux et les outils nécessaires pour que la conception et les matériaux utilisés supportent la charge imposée, conformément au devis, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6445.02 Construire les structures temporaires de soutènement de la maçonnerie à partir du plan de conception et des matériaux approuvés, conformément aux tolérances de mise en œuvre indiquées dans le plan de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6445.03 Installer les structures temporaires de soutènement de la maçonnerie de manière à ce que les matériaux de maçonnerie soient soutenus dans la bonne position et à ce que le soutien demeure sécuritaire jusqu'à ce que les matériaux deviennent autoporteurs où à ce qu'une structure de soutènement permanente soit en place conformément au devis, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6445.04 Enlever les structures temporaires de soutènement de la maçonnerie lorsqu'elles ne sont plus nécessaires en les démontant et en les rangeant ou les éliminant sans perturber notablement le site de travail conformément au devis, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6446.0 Nettoyer Et Démobiliser Le Chantier.**Objectif Général De Rendement**

Nettoyer et démobiliser le chantier en : nettoyant le chantier; en démobilisant le chantier; et en nettoyant et réparant les surfaces de maçonnerie.

Compétences

6446.01 Nettoyer le chantier en ramassant et en triant l'équipement, les matériaux, les matières recyclables, les déchets et les matières dangereuses et en supprimant les dangers créés par les travaux de construction de manière à ce que le chantier et l'ouvrage de maçonnerie soient propres, à ce que les matériaux et l'équipement soient ordonnés en vue de leur ramassage et à ce que le chantier soit exempt de tout danger conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6446.02 Démobiliser le chantier en enlevant, chargeant et en rangeant les matériaux inutilisés, en enlevant et en entreposant l'équipement et les matériaux réutilisables et en mettant de l'ordre dans les déchets et les matières dangereuses en vue de leur chargement de sorte que les matériaux utilisables soient conservés, que l'équipement soit récupéré et que les déchets soient transportés jusqu'à une décharge adéquate, conformément au devis, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6446.03 Nettoyer et réparer les surfaces de maçonnerie en enlevant et en remplaçant les éléments endommagés par des matériaux neufs équivalents, en enlevant l'excédent de mortier avec des grattoirs ou outillage d'abrasifs au carbure, en remplissant les trous dans les joints de mortier, en coupant les joints non finis et en exécutant des travaux de rejointoiement avec le mortier approprié, en réparant ou remplaçant les éléments ébréchés ou endommagés et en lavant les parements afin d'éliminer les taches ou l'excédent de mortier par des moyens mécaniques ou chimiques, conformément au devis, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6447.0 Installer Les Accessoires Du Système De Mur.**Objectif Général De Rendement**

Installer les accessoires du système de mur en : préparant les arrières murs; en installant l'isolant; en installant un pare-air; en installant un pare-vapeur; en installant les pièces d'ancrage et les attaches dans ou sur l'arrière-mur; en installant les solins et les chantepleures; et en installant les éléments intégrés aux murs de maçonnerie; et en installant et finissant les joints de dilatation et de rupture.

Compétences

6447.01 Préparer les arrières-murs en enlevant les matières étrangères, en remplissant les cavités et en nettoyant la surface de sorte que l'arrière mur soit compatible avec les éléments du système de mur et qu'il les soutienne suffisamment, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6447.02 Installer l'isolant dans la cavité du mur de sorte que les éléments utilisés soient ceux spécifiés dans le devis et qu'ils soient installés conformément au code du bâtiment, au devis, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6447.03 **Installer un pare-air** dans le système de mur de sorte que les éléments utilisés soient ceux spécifiés dans le devis et qu'ils soient installés conformément au code du bâtiment, aux plans du bâtiment, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6447.04 **Installer un pare-vapeur** dans le système de mur de sorte que les éléments utilisés soient ceux spécifiés dans le devis et qu'ils soient installés conformément au code du bâtiment, aux plans de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6447.05 **Installer les pièces d'ancrage et les attaches** dans ou sur l'arrière mur de sorte que les éléments utilisés soient ceux spécifiés dans le devis et qu'ils soient installés conformément aux plans de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6447.06 Installer les solins et les chantepleures de sorte que les éléments utilisés soient ceux spécifiés dans le devis, qu'ils soient installés conformément aux plans de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6447.07 Installer les éléments intégrés aux murs de maçonnerie comme les cadres, les cabinets, les panneaux électriques, les prises de courant et autres en choisissant, en situant et en orientant les éléments et en les installant « d'aplomb et d'équerre », en veillant à ce que les pièces d'ancrage appropriées soient utilisées, conformément aux plan et devis, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6447.08 Installer et finir les joints de dilatation et de rupture de maçonnerie aux endroits appropriés en employant les méthodes et les matériaux stipulés dans les plans et devis, conformément au code du bâtiment, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6448.0 Mettre En Œuvre Le Coulis.**Objectif Général De Rendement**

Mettre en œuvre le coulis en : choisissant le genre de coulis nécessaire; en préparant le coulis; en l'installant à l'endroit requis; et en le consolidant.

Compétences

6448.01 Choisir le coulis nécessaire en déterminant, à partir du devis, le genre de coulis recommandé, ainsi que les adjuvants et les aditifs (le cas échéant) appropriés compte tenu du type de maçonnerie, de l'exposition aux intempéries et des exigences structurales, conformément aux spécifications du fabricant et au devis technique.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6448.02 Préparer le coulis en choisissant le ciment, le granulat, les adjuvants et les aditifs en les mélangeant dans les proportions établies et recommandées en fonction de la taille et du genre d'application ainsi que des facteurs comme la résistance requise, la méthode d'installation, la température ambiante, le type et la quantité du mélange requis, de sorte que le coulis ait la consistance, la plasticité et le temps de prise nécessaires pour l'ouvrage et qu'il soit préparé en vue de l'application, conformément aux spécifications du fabricant et au devis technique.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6448.03 **Installer le coulis à l'endroit requis** en choisissant une stratégie pour l'application, en choisissant les outils et techniques appropriés, en plaçant le coulis de manière à unir les éléments de maçonnerie et l'armature pour que l'ouvrage acquière la résistance et la capacité porteuse nécessaires.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6448.04 **Consolider le coulis** en le tassant et en le faisant vibrer de manière à combler les cavités dans le coulis, à assurer un meilleur liaisonnement et une résistance plus élevée et à exécuter cette tâche conformément aux spécifications du fabricant et au devis technique.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6449.0 Mettre En Œuvre Le Mortier.**Objectif Général De Rendement**

Mettre en œuvre le mortier en : choisissant le type de mortier nécessaire; en préparant le mortier; en l'appliquant; en faisant sa finition; et en faisant sa cure.

Compétences

- 6449.01 Choisir le mortier nécessaire** en déterminant, à partir du devis, le genre de mortier recommandé, ainsi que les adjuvants et les aditifs (le cas échéant) appropriés compte tenu du type de maçonnerie, de l'exposition aux intempéries et des exigences structurales, conformément aux spécifications du fabricant et au devis technique.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 6449.02 Préparer le mortier** en choisissant le ciment, la chaux, le sable, les adjuvants et les aditifs, en les mélangeant dans des proportions établies en fonction de l'application et de facteurs comme la résistance requise, la température ambiante, le type et la quantité du mélange requis et le rebattage, de sorte que le mortier ait la consistance, la plasticité et le temps de prise nécessaires et qu'il soit préparé correctement pour l'application, conformément aux spécifications du fabricant et au devis technique.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6449.03 Appliquer le mortier en utilisant la bonne stratégie d'application, en sélectionnant les outils et les techniques, en disposant le mortier de manière à unir les éléments de maçonnerie ainsi que d'en assurer l'étanchéité contre les intempéries et pour que l'ouvrage acquière la résistance et l'imperméabilité aux intempéries nécessaires, conformément aux spécifications du fabricant et au devis technique.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6449.04 Faire la finition du mortier en choisissant le genre d'outil et la technique de façonnage des joints de mortier de sorte que le façonnage se fasse au moment adéquat et qu'il résiste aux intempéries, aux effets du gel et dégel, conformément aux spécifications du fabricant et au devis technique.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6449.05 Faire la cure du mortier en appliquant des méthodes de cure reconnues, en installant des dispositifs de protection afin d'éviter sa défaillance prématurée et que l'ouvrage satisfasse aux exigences établies en matière d'apparence et de durabilité, conformément aux spécifications du fabricant et au devis technique.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6450.0 Préparer Les Éléments De Maçonnerie.**Objectif Général De Rendement**

Préparer les éléments de maçonnerie en : coupant les éléments de maçonnerie préfabriqués à la taille désirée; en préparant les éléments de maçonnerie en vue de l'installation; en coupant les pierres à la taille désirée; et en choisissant, triant et coupant les éléments de maçonnerie réfractaires et résistants à l'acide.

Compétences

6450.01 Couper les éléments de maçonnerie préfabriqués à la taille désirée en mesurant l'emplacement choisi, en mesurant et en marquant l'élément et en le coupant au moyen d'outils comme un marteau et un burin ou encore une scie, de manière à ce que les éléments soient coupés selon les tolérances définies par les règles de l'art et en fonction du genre de liaisonnement, qu'ils soient exempts de tout défaut et que la taille, la forme et la qualité de l'élément soient conformes au devis technique, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6450.02 Préparer les éléments de maçonnerie en vue de l'installation en déterminant le taux d'absorption et l'application requise pour les éléments de maçonnerie, de manière à ce que ces derniers puissent être installés conformément aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6450.03 Couper les pierres à la taille désirée en mesurant l'emplacement choisi, en choisissant des pierres ayant une apparence acceptable pour l'endroit, en repérant les points de rupture et les plans de clivage appropriés, en mesurant et en marquant les pierres et en les coupant au moyen d'outils, comme un maillet, un marteau et un burin ou encore une scie, de manière à ce que les éléments soient coupés selon les tolérances définies par les règles de l'art et qu'ils soient exempts de tout défaut, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6450.04 Choisir, trier et couper les éléments de maçonnerie réfractaires et résistants à l'acide pour que leur taille, leur forme et leur qualité soient conformes au devis technique, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6451.0 Tracer Les Travaux De Maçonnerie À Réaliser.**Objectif Général De Rendement**

Tracer les travaux de maçonnerie à réaliser en : déterminant l'emplacement de la ligne de référence et la plaçant; en traçant les points de niveau de référence des murs à partir de lignes et points de repère; en faisant correspondre le type d'élément de maçonnerie à la maçonnerie existante ou requise; en établissant la largeur des assises et l'espacement des éléments; et en marquant l'emplacement des ouvertures, des tuyauteries, des accessoires et des joints de rupture et de dilatation (de mouvement).

Compétences

6451.01 Déterminer l'emplacement de la ligne de référence et la placer de façon à ce qu'elle soit facilement visible et utile pour tracer les travaux à réaliser, conformément aux plans de l'ouvrage, au devis et aux directives et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6451.02 Tracer les points de niveau de référence des murs à partir de lignes et points de repère afin d'effectuer l'implantation de l'ouvrage, conformément aux plans de l'ouvrage, au devis technique et aux directives et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6451.03 **Faire correspondre le type d'élément de maçonnerie à la maçonnerie existante ou requise** en sélectionnant le fini, la taille, la forme, la composition, la couleur et la fonction de l'élément de maçonnerie en fonction de l'existant, de manière à ce que la maçonnerie soit exempte de fissures et d'éclats, conformément au devis de l'ouvrage et aux directives et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6451.04 **Établir la largeur des assises et l'espacement des éléments** en effectuant une disposition des éléments à sec ou des mesures en s'assurant que les joints verticaux et horizontaux sont répartis uniformément et que le tout est conforme au code du bâtiment et au devis de l'ouvrage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6451.05 **Marquer l'emplacement des ouvertures, des tuyauteries, des accessoires et des joints de rupture et de dilatation (de mouvement)** conformément aux plans et au devis de l'ouvrage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6452.0 Mise En Œuvre Des Éléments Structuraux De Maçonnerie Et De Systèmes Réfractaires.

Objectif Général De Rendement

Ériger des éléments structuraux de maçonnerie et des systèmes réfractaires en : érigeant des murs de fondation; en érigeant des éléments porteurs; en érigeant des voûtes, des berceaux et des dômes et autres; et en bâtissant des cuves et des foyers de chaudière avec des éléments de maçonnerie ou des matériaux réfractaires.

Compétences

6452.01 Ériger des murs de fondation dans toutes les conditions de chantier dans lesquelles on peut exécuter des travaux de maçonnerie, en déterminant l'emplacement du mur, en rassemblant les matériaux nécessaires, en appliquant les techniques de la truelle et les méthodes de mise en place des éléments de maçonnerie, en réalisant les travaux dans l'ordre indiqué et en plaçant l'armature et les accessoires dans le parement, au moment de son érection, le tout en contrôlant continuellement la qualité des travaux de façon à les exécuter dans un délai raisonnable, à éviter le gaspillage dans l'utilisation des matériaux et à employer les compétences d'installation de façon opportune et ordonnée, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

6452.02 Ériger des éléments porteurs comme des murs, des poutres, des linteaux et des piliers, dans toutes les conditions de chantier dans lesquelles on peut exécuter des travaux de maçonnerie, en rassemblant les matériaux nécessaires, en appliquant les techniques de la truelle et les méthodes de mise en place des éléments de maçonnerie, en réalisant les travaux dans l'ordre indiqué et en plaçant l'armature, les ancrages, les chantepleures et les accessoires dans le parement, au moment de son érection, le tout en contrôlant continuellement la qualité des travaux de façon à les exécuter dans un délai raisonnable, à éviter le gaspillage dans l'utilisation des matériaux et à employer les compétences d'installation de façon opportune et ordonnée, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6452.03 Ériger des voûtes, des berceaux et des dômes et autres comme des murs, des poutres, des linteaux et des piliers, dans toutes les conditions de chantier dans lesquelles on peut exécuter des travaux de maçonnerie, en rassemblant les matériaux nécessaires, en assurant que le soutènement est en place et bien stable, en réalisant les travaux dans l'ordre indiqué, en appliquant les techniques de la truelle et les méthodes de mise en place des éléments de maçonnerie et en plaçant l'armature nécessaire, le tout en contrôlant continuellement la qualité des travaux de façon à les exécuter dans un délai raisonnable, à éviter le gaspillage dans l'utilisation des matériaux et à employer les compétences d'installation de façon opportune et ordonnée, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6452.04 Bâtir des cuves et des foyers de chaudière avec des éléments de maçonnerie ou des matériaux réfractaires en rassemblant les matériaux nécessaires, en réalisant les travaux dans l'ordre indiqué, en appliquant les techniques et les méthodes de mise en place des éléments de maçonnerie et des matériaux réfractaires, au moment de leur érection, le tout en contrôlant continuellement la qualité des travaux de façon à les exécuter dans un délai raisonnable, à éviter le gaspillage dans l'utilisation des matériaux et à employer les compétences d'installation de façon opportune et ordonnée, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6453.0 Mise En Œuvre Des Éléments De Maçonnerie Non Structuraux.**Objectif Général De Rendement**

Ériger des parements non structuraux en : installant les parements en éléments de maçonnerie et accessoires; en installant les parements de pierre avec les accessoires qui composent l'arrière mur; en installant les accessoires et les matériaux sur les éléments préfabriqués; en installant les éléments de maçonnerie préfabriqués; et en crépissant la maçonnerie.

Compétences

6453.01 Installer les parements en éléments de maçonnerie et accessoires dans toutes les conditions de chantier dans lesquelles on peut exécuter des travaux de maçonnerie, en rassemblant les matériaux nécessaires, en appliquant les techniques et les méthodes de mise en place des éléments de maçonnerie, en réalisant les travaux dans l'ordre indiqué, en plaçant les armatures et les accessoires dans le parement, au moment de son érection, le tout en contrôlant continuellement la qualité des travaux de façon à les exécuter dans un délai raisonnable, à éviter le gaspillage dans l'utilisation des matériaux et à employer les compétences d'installation de façon opportune et ordonnée, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* **Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6453.02 Installer les parements de pierre avec les accessoires qui composent l'arrière mur dans toutes les conditions de chantier possible dans lesquelles on peut exécuter des travaux de maçonnerie, en rassemblant les matériaux nécessaires, en appliquant les techniques d'étendage de mortier et les méthodes de mise en place des éléments de maçonnerie, en réalisant les travaux dans l'ordre indiqué, en plaçant les ancrages et les accessoires dans le parement, au moment de son érection, le tout en contrôlant continuellement la qualité des travaux, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6453.03 Installer les accessoires et les matériaux sur les éléments préfabriqués en assemblant les matériaux nécessaires, en appliquant les techniques de la truelle et les méthodes de mise en place d'éléments préfabriqués en maçonnerie de manière à atteindre la configuration nécessaire de chaque unité selon les tolérances spécifiées et à ce que l'élément préfabriqué ait l'intégrité suffisante pour être levé et mis en place pendant le processus d'édification, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6453.04 Installer les éléments de maçonnerie préfabriqués en disposant le matériel de levage pour placer les éléments préfabriqués à l'endroit choisi, dans l'ordre indiqué, et en fixant les éléments aux pièces d'ossature de façon à assurer l'intégrité de l'ensemble des éléments dans la façade finie et à ce que chaque élément soit placé de manière à pouvoir recevoir convenablement les autres panneaux, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6453.05 Crépir la maçonnerie en nettoyant la surface et en enlevant les débris du mur, en scellant les trous et les cavités avec du mortier, en choisissant les matériaux et les liants, en préparant les matériaux de crépissage et en appliquant et finissant le crépi de sorte que les matériaux retenus conviennent à l'application, qu'ils soient mélangés jusqu'à atteindre la consistance et la résistance nécessaires et qu'ils soient appliqués avec l'épaisseur appropriée, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6454.0 Ériger Des Foyers À Feu Ouvert En Maçonnerie.**Objectif Général De Rendement**

Bâtir des foyers à feu ouvert en maçonnerie en : construisant la fondation de la chambre de combustion et de la cheminée; en construisant la chambre de combustion; en construisant la gorge, le registre, l'avaloir et la configuration du conduit de fumée; en construisant la cheminée et son couronnement; en construisant la façade du foyer et les accessoires; et en choisissant et en construisant ou installant d'autres systèmes de chauffage.

Compétences

6454.01 Construire la fondation de la chambre de combustion et de la cheminée en établissant l'emplacement et en calculant la taille de la fondation nécessaire pour le foyer à feu ouvert; en déterminant les caractéristiques de la semelle; en installant la fondation de la chambre de combustion et de la cheminée au moyen de béton, avec la maçonnerie en éléments et la barre d'armature exigées; en posant l'entrée d'air frais et la fosse aux cendres (et sa bouche) facultative et en installant le système de dalle de soutien pour le sol de la chambre de combustion et l'âtre, conformément au code du bâtiment, au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6454.02 Construire la chambre de combustion en déterminant le volume d'air à chauffer; en déterminant la taille, l'emplacement et la conception de la chambre de combustion; en bâtissant la chambre de combustion avec des mortiers et des briques réfractaires (y compris la base, les murs, l'entrée d'air frais et la trappe à cendres) de sorte que la taille de l'ouverture du foyer corresponde à la capacité de la pièce, que les côtés et le fond aient la forme convenant aux caractéristiques établies de gestion de la chaleur et de la fumée et à ce que la capacité d'entrée d'air frais soit suffisante compte tenu de la taille du foyer, conformément aux principes établis pour la conception de foyers à feu ouvert ainsi qu'au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6454.03 Construire la gorge, le registre, l'avaloir et la configuration du conduit de fumée afin d'atteindre les caractéristiques d'évacuation de la fumée par le conduit de cheminée, conformément aux principes établis pour la conception de foyers à feu ouvert ainsi qu'au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6454.04 Construire la cheminée et son couronnement en utilisant des conduits préfabriqués, de l'acier d'armature, des couronnements préfabriqués et des éléments de maçonnerie, conformément au code du bâtiment, au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6454.05 Construire la façade du foyer et les accessoires, y compris les tablettes de cheminée, en faisant en sorte que tous les dégagements respectent les indices de résistance au feu applicables et en se conformant au code du bâtiment, au devis, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6454.06 Choisir et construire ou installer d'autres systèmes de chauffage, comme des systèmes de circulation d'air pulsé, des générateurs de chaleur et des chambres de combustion réfractaires préfabriquées, conformément au code du bâtiment, au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6455.0 Entretien Et Restaurer Des Ouvrages De Maçonnerie Existants.**Objectif Général De Rendement**

Entretien et restaurer des ouvrages de maçonnerie existants en : élaborant un plan de restauration; en remplaçant les joints ou le crépis dégradés; en réparant les éléments de maçonnerie endommagés; en nettoyant les surfaces et en appliquant des traitements de restauration; en appliquant des imperméabilisants de surface; et en tenant des registres sur la restauration du projet.

Compétences

6455.01 Élaborer un plan de restauration en effectuant une évaluation initiale de l'état et une inspection secondaire; en obtenant des échantillons; en recherchant de l'information dans les documents sur le bâtiment; en recherchant la cause de la détérioration; en sélectionnant les outils, l'équipement et les matériaux nécessaires pour accomplir les tâches; en recherchant et sélectionnant une entreprise spécialisée, un emplacement ou un laboratoire pour l'essai des matériaux, les réparations spécialisées et la reproduction d'éléments de maçonnerie, de sorte que le plan soit complet et exact et qu'il facilite la compréhension de l'étendue des travaux afin d'assurer la réussite de la restauration en temps opportun, conformément aux directives et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6455.02 Remplacer les joints ou le crépis dégradés en effectuant de l'injection, en rejointoyant et en crépissant, avec des matériaux compatibles à l'existant, de manière à exécuter le travail dans un délai raisonnable et à éviter le gaspillage dans l'utilisation des matériaux, à employer de façon opportune et ordonnée les compétences requises dans le domaine de la restauration et à contrôler continuellement la qualité, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6455.03 Réparer les éléments de maçonnerie en protégeant les éléments environnants de tout dommage; en remplaçant, en réparant, en sculptant ou en restaurant ou réparant les éléments de maçonnerie brisée, fissurée, écaillée, détériorée ou défigurée et en remplaçant les pièces d'ancrage ou les accessoires en s'assurant d'utiliser des matériaux compatibles, de manière à exécuter le travail dans un délai raisonnable et à éviter le gaspillage dans l'utilisation des matériaux, à employer de façon opportune et ordonnée les compétences requises dans le domaine de la restauration et à contrôler continuellement la qualité, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6455.04 Nettoyer les surfaces et appliquer des traitements de restauration en inspectant la maçonnerie pour déterminer la nature des taches, des souillures ou des dépôts de surface à enlever; en choisissant et en appliquant un procédé, une méthode ou un produit de nettoyage compatible avec les accessoires de la composition du mur de maçonnerie de manière à ce que les taches, les souillures et les dépôts nuisibles soient enlevés sans endommager la maçonnerie, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6455.05 Appliquer des imperméabilisants de surface en inspectant la maçonnerie pour déterminer la nature de la protection requise, en choisissant et en appliquant un produit de manière à ce que le traitement protège la maçonnerie contre la pénétration de l'eau, les salissures et les graffitis, en s'assurant que le traitement de surface est compatible avec la composition du mur de maçonnerie, qu'il ne décolore pas et ne dégrade pas la surface et qu'il ne provoque pas la dégradation de la maçonnerie, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6455.06 Tenir des registres sur la restauration du projet en inspectant l'ouvrage terminé, en complétant le manuel du projet, en rédigeant un rapport et en fournissant les documents de référence de sorte que le manuel du projet reflète les méthodes réellement employées sur le chantier (y compris les changements et les écarts par rapport au plan initial) et les dessins d'ouvrage exécuté, et que le rapport soit complet et exact, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6456.0 Imperméabiliser La Maçonnerie Sous Terre.**Objectif Général De Rendement**

Imperméabiliser la maçonnerie sous terre en : préparant les surfaces en vue de leur imperméabilisation et de la réalisation d'une barrière étanche et en appliquant des matériaux nécessaires à cet effet.

Compétences

6456.01 Préparer les surfaces en vue de leur imperméabilisation et de la réalisation d'une barrière étanche en nettoyant la maçonnerie pour enlever les taches, les souillures et les dépôts nuisibles et en remplissant toutes les cavités, de manière à ce que la surface soit propre, égale et prête pour l'application rapide et l'absorption des matériaux d'imperméabilisation ou d'étanchéité, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6456.02 Appliquer des matériaux d'imperméabilisation ou d'étanchéité en inspectant la maçonnerie pour déterminer l'étendue des besoins, en choisissant et appliquant les matériaux d'imperméabilisation ou d'étanchéité afin que l'application recouvre entièrement la surface visée et qu'elle soit conforme au code du bâtiment, au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6457.0 Adopter Des Procédures Et Des Méthodes De Travail Sécuritaires.**Objectif Général De Rendement**

Adopter des procédures et des méthodes de travail sécuritaires en : reconnaissant les dangers pour la santé et la sécurité au travail et en prenant des mesures correctives pour les éliminer; en manipulant, entreposant et éliminant les matières dangereuses au travail; en respectant les lois régissant la santé et la sécurité sur les lieux de travail; en portant et en entretenant le matériel de protection individuelle; et en tenant les lieux de travail en ordre.

Compétences

6457.01 Reconnaître les dangers pour la santé et la sécurité au travail et prendre des mesures correctives pour les éliminer (ces dangers étant notamment la poussière et les émanations toxiques, l'éclairage à haute intensité, le risque d'incendie, le travail en hauteur, les charges suspendues, l'éclairage insuffisant, les températures extrêmes, le manque de ventilation, les espaces clos, les lieux de travail mal entretenus et les sources d'alimentation électrique non contrôlées) de façon à minimiser ou à éliminer les risques de blessure corporelle et de dommages matériels et environnementaux, conformément au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

- 6457.02 Manipuler, entreposer et éliminer les matières dangereuses au travail** (amiante, silice, plomb, gaz, acides, solvants, etc.) de façon à éviter les blessures, à ne pas contaminer l'environnement et à respecter les règles de sécurité, conformément au Système d'information sur les matières dangereuses au travail (SIMDUT), à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, au devis de l'ouvrage, aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à toute autre loi pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6457.03 Respecter les lois régissant la santé et la sécurité sur les lieux de travail**, en particulier les lignes directrices du SIMDUT et la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6457.04 Porter et entretenir le matériel de protection individuelle** comme le matériel de protection des yeux, des oreilles, des mains, des voies respiratoires, du corps, de la tête et des pieds, en s'assurant que le matériel est bien ajusté et qu'il offre une protection optimale pour le travail à effectuer, conformément aux spécifications du fabricant, aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6457.05 Tenir les lieux de travail en ordre en veillant à ce qu'ils demeurent propres, ordonnés et exempts de toute obstruction, de tout déversement ou de tout risque d'incendie, à ce que les matériaux et l'équipement soient nettoyés et rangés dans les zones désignées après leur utilisation et à ce que les dispositifs de protection, les écrans anti-UV et les garde-corps soient mis en place, de manière à éliminer ou à réduire les possibilités d'accidents ou de blessures, conformément aux directives et procédures de l'entreprise et à la législation pertinente.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. **Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés.** Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen.**
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario* en appelant sans frais le 1-800-387-5656.
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____ **X** _____
Signature (apprenti(e)) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
6440.0	Utiliser Et Entretenir Les Outils Et Le Matériel	
6441.0	Inspecter Et Utiliser L'équipement De Sécurité Et De Manutention Des Matériaux	
6442.0	Établir Les Exigences Du Travail	
6443.0	Préparer Le Chantier	
6444.0	Adapter L'environnement Du Chantier	
6445.0	Installer Des Structures Temporaires De Soutènement De La Maçonnerie	
6446.0	Nettoyer Et Démobiliser Le Chantier	
6447.0	Installer Les Accessoires Du Système De Mur	
6448.0	Mettre En Œuvre Le Coulis	
6449.0	Mettre En Oeuvre Le Mortier	
6450.0	Préparer Les Éléments De Maçonnerie	
6451.0	Tracer Les Travaux De Maçonnerie	
6452.0	Mettre En Oeuvre Des Éléments De Maçonnerie Structuraux Et Des Systèmes Réfractaires	
6453.0	Mettre En Oeuvre Des Éléments De Maçonnerie Non Structuraux	
6454.0	Ériger Des Foyers À Feu Ouvert En Maçonnerie	
6455.0	Entretenir Et Restaurer Des Ouvrages De Maçonnerie Existants	
6456.0	Imperméabiliser La Maçonnerie Sous Terre	
6457.0	Adopter Des Procédures Et Des Méthodes De Travail Sécuritaires	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

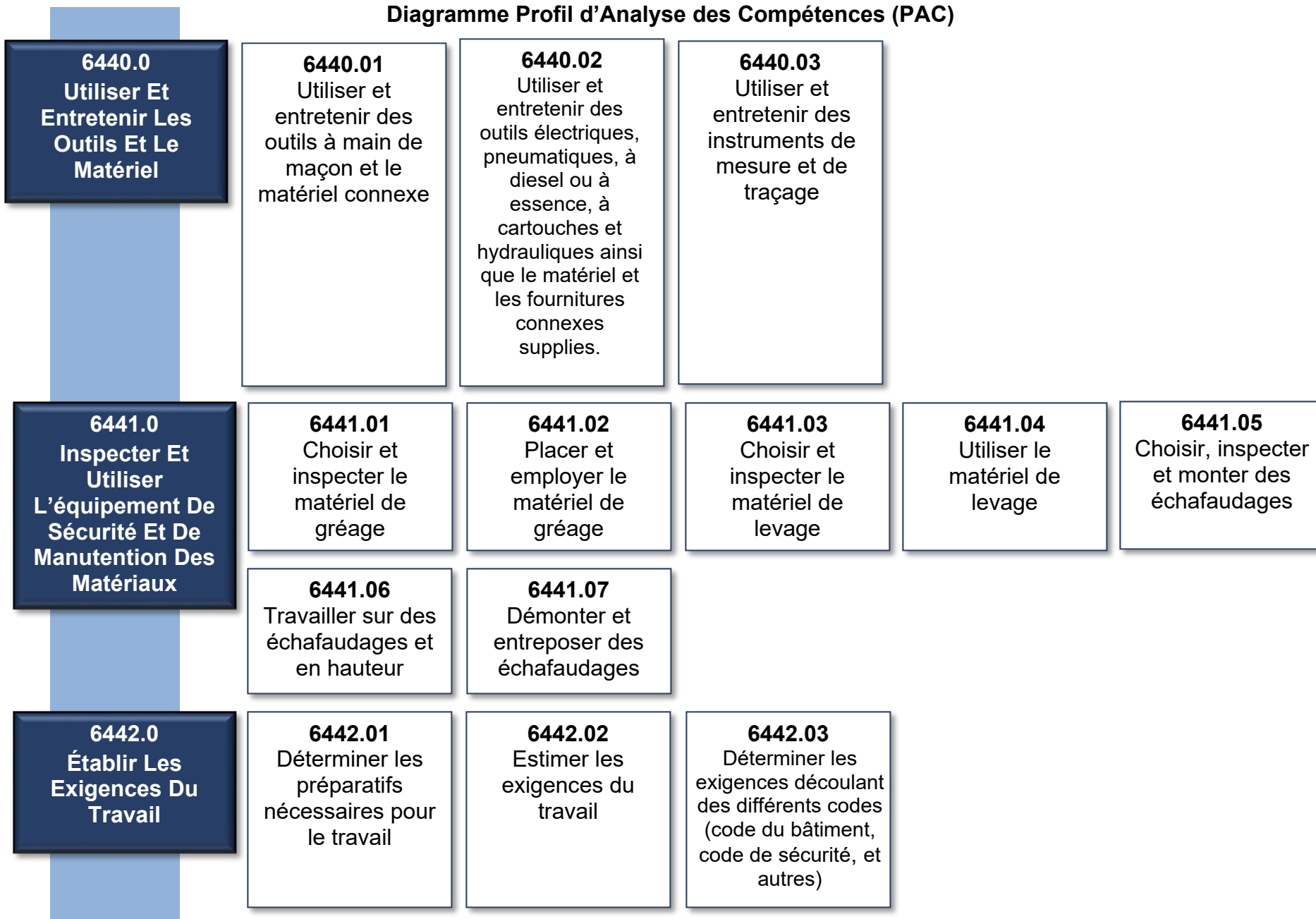
Nom de l'employé(e) _____ Signature _____ Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

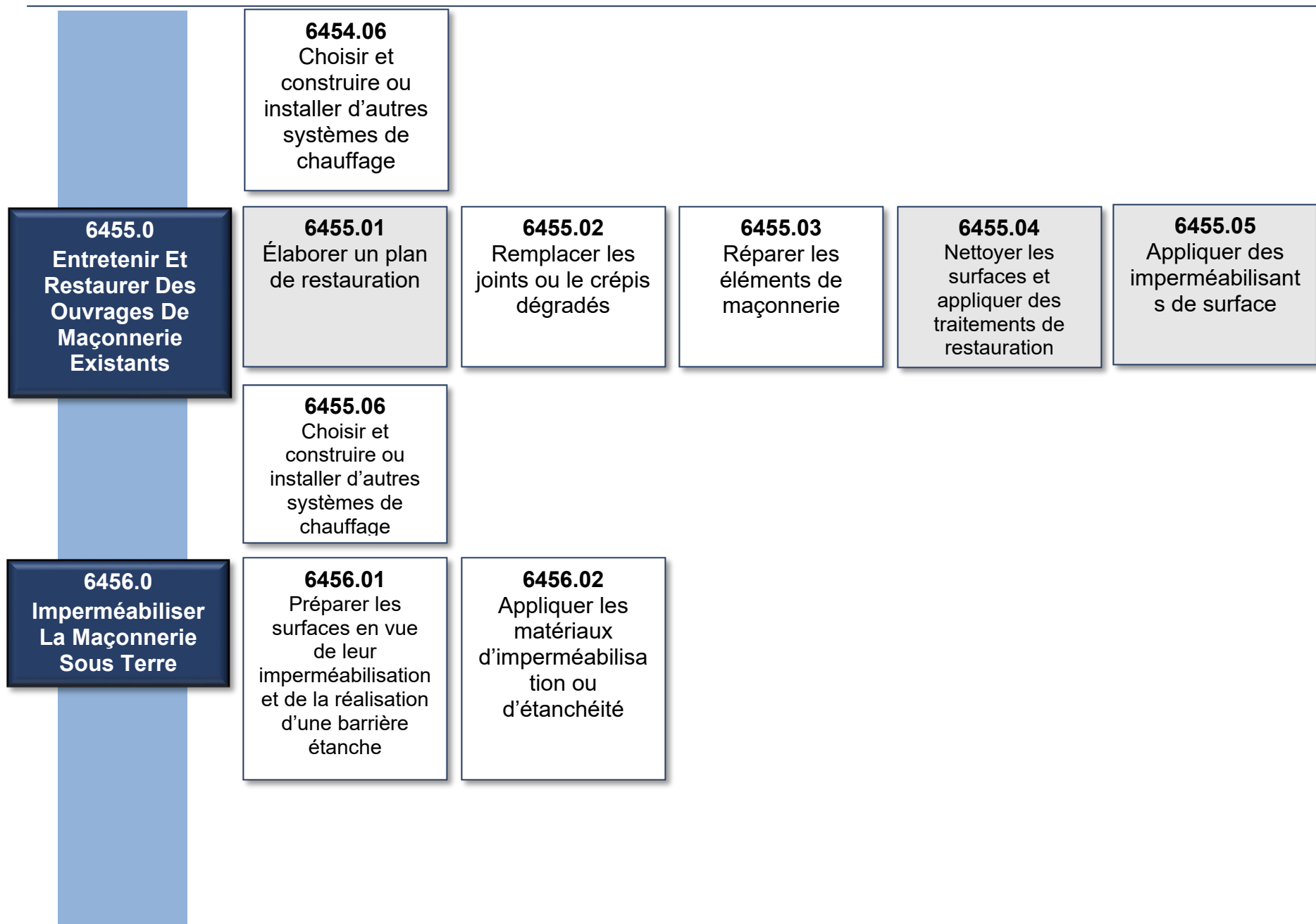
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)



<p>6443.0 Préparer Le Chantier</p>	<p>6443.01 Planifier l'implantation de l'ouvrage</p>	<p>6443.02 Faciliter la livraison des matériaux</p>	<p>6443.03 Préparer l'aire de travail</p>	<p>6443.04 Communiquer avec le superviseur, le conseiller technique et les autres ouvriers et leur demander conseil</p>
<p>6444.0 Adapter L'environne Ment Du Chantier</p>	<p>6444.01 Protéger par des bâches ou construire des abris sur les sites de travail ou d'entreposage s</p>	<p>6444.02 Modifier le milieu et les méthodes de travail en fonction du temps froid</p>	<p>6444.03 Modifier l'environnement et les procédures en fonction du temps chaud</p>	
<p>6445.0 Installer Des Structures Temporaires De Soutènement De La Maçonnerie</p>	<p>6445.01 Choisir des matériaux pour construire les structures de soutènement</p>	<p>6445.02 Construire les structures temporaires de soutènement de la maçonnerie</p>	<p>6445.03 Installer les structures temporaires de soutènement de la maçonnerie</p>	<p>6445.04 Enlever les structures temporaires de soutènement de la maçonnerie</p>
<p>6446.0 Nettoyer Et Démobiliser Le Chantier</p>	<p>6446.01 Nettoyer le chantier</p>	<p>6446.02 Démobiliser le chantier</p>	<p>6446.03 Nettoyer et réparer les surfaces de maçonnerie</p>	

6447.0 Installer Les Accessoires Du Système De Mur	6447.01 Préparer les arrières-murs	6447.02 Installer l'isolant dans la cavité du mur	6447.03 Installer un pare-air dans le système de mur	6447.04 Installer un pare-vapeur dans le système de mur	6447.05 Installer les pièces d'ancrage et les attaches dans ou sur l'arrière-mur
	6447.06 Installer les solins et les chantepleurs	6447.07 Installer les éléments intégrés aux murs de maçonnerie	6447.08 Installer et finir les joints de dilatation et de rupture de maçonnerie		
6448.0 Mettre En Œuvre Le Coulis	6448.01 Choisir le coulis nécessaire	6448.02 Préparer le coulis	6448.03 Installer le coulis à l'endroit requis	6448.04 Consolider le coulis	
6449.0 Mettre En Œuvre Le Mortier	6449.01 Choisir le mortier nécessaire	6449.02 Préparer le mortier	6449.03 Appliquer le mortier	6449.04 Faire la finition du mortier	6449.05 Faire la cure du mortier
6450.0 Préparer Les Éléments De Maçonnerie	6450.01 Couper les éléments de maçonnerie préfabriqués à la taille désirée	6450.02 Préparer les éléments de maçonnerie en vue de l'installation	6450.03 Couper les pierres à la taille désirée	6450.04 Choisir, trier et couper les éléments de maçonnerie réfractaires et résistants à l'acide	

<p>6451.0 Tracer Les Travaux De Maçonnerie À Réaliser</p>	<p>6451.01 Déterminer l'emplacement de la ligne de référence et la placer</p>	<p>6451.02 Tracer les points de niveau de référence des murs à partir de lignes et points de repère</p>	<p>6451.03 Faire correspondre le type d'élément de maçonnerie à la maçonnerie existante ou requise</p>	<p>6451.04 Établir la largeur des assises et l'espacement des éléments</p>	<p>6451.05 Marquer l'emplacement des ouvertures, des tuyauteries, des accessoires et des joints de rupture et de dilatation</p>
<p>6452.0 Mettre En Œuvre Des Éléments De Maçonnerie Structuraux Et Des Systèmes Réfractaires</p>	<p>6452.01 Ériger des murs de fondation</p>	<p>6452.02 Ériger des éléments porteurs</p>	<p>6452.03 Ériger des voûtes, des berceaux et des dômes et autre</p>	<p>6452.04 Bâtir des cuves et des foyers de chaudière avec des éléments de maçonnerie ou des matériaux réfractaires</p>	
<p>6453.0 Mettre En Oeuvre Des Éléments De Maçonnerie Non Structuraux</p>	<p>6453.01 Installer les parements en éléments de maçonnerie et accessoires</p>	<p>6453.02 Installer les parements de pierre avec les accessoires qui composent l'arrière mur</p>	<p>6453.03 Installer les accessoires et les matériaux sur les éléments préfabriqués</p>	<p>6453.04 Installer les éléments de maçonnerie préfabriqués</p>	<p>6453.05 Crépir la maçonnerie</p>
<p>6454.0 Ériger Des Foyers À Feu Ouvert En Maçonnerie</p>	<p>6454.01 Construire la fondation de la chambre de combustion et de la cheminée</p>	<p>6454.02 Construire la chambre de combustion</p>	<p>6454.03 Construire la gorge, le registre, l'avaloir et la configuration du conduit de fumée</p>	<p>6454.04 Construire la cheminée et son couronnement</p>	<p>6454.05 Construire la façade du foyer et les accessoires</p>



6457.0
Adopter Des
Procédures Et
Des Méthodes De
Travail
Sécuritaires

6457.01
Reconnaître les dangers pour la santé et la sécurité au travail et prendre des mesures correctives pour les éliminer

6457.02
Manipuler, entreposer et éliminer les matières dangereuses au travail

6457.03
Respecter les lois régissant la santé et la sécurité sur les lieux de travail

6457.04
Porter et entretenir le matériel de protection individuelle

6457.05
Practice good housekeeping in the workplace

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



Métiers spécialisés Ontario

FIER D'ENCOURAGER • PROUD SUPPORTER
PROGRAMME EXCELLENCE PROGRAM
SCEAU ROUGE • RED SEAL



Briqueur-maçon